

Information

22-04-2010

Suite à la réunion plénière:

- Renouvellement des remboursements de la participation pour les centres aérés pour l'année 2010. Il faut entendre par centres aérés: les centres qui prennent en charge les enfants à la journée lorsque les parents travaillent. Les garderies ne sont pas assimilées à des centres aérés.

- Le remboursement des 60 euros pour la culturelle est reconduit pour 2010. Il inclut désormais tous les spectacles y compris ceux proposés par la culturelle. Une seule demande par an est à présenter avec les justificatifs avant le 15 décembre.

- Reconduction des tickets cinéma et des chèques lire sous les mêmes conditions pour 2010.

- Mise en place des chèques CESU à compter du 1er mai, note à paraître prochainement.

- Le remboursement des 30 euros pour l'association sportive est également reconduit pour 2010.